INVENTAIRE ET ANALYSE des centres de vacances et auberges de jeunesse du Québec

Janvier 1983

Pour: Ministère du Loisir,
de la Chasse et de la Pêche
Direction du loisir touristique

Par: Lanac/Plan, Associés

Québec

SP-580-09-83

INVENTAIRE ET ANALYSE
DES CENTRES DE VACANCES
ET AUBERGES DE JEUNESSE
DU QUÉBEC

84- 2947 /

Pour: Ministère du Loisir,
de la Chasse et de la Pêche
Direction du loisir touristique

Par: Lanac/Plan, Associés

Janvier 1983.

TABLE DES MATIÈRES

Page

Liste des tableaux.

Équipe de travail.

I- PROBLÉMATIQUE

1. Objectifs du mandat 1

2. Méthode générale de travail 1

II- ÉLÉMENTS DE RECHERCHE

1. Constitution d'un fichier d'inventaire 3

1.1 Thèmes de la fiche d'inventaire 3

1.2 Composition des thèmes et sources documentaires 4

1.3 Évaluation des variables 9

2. Recherche

2.1 Analyse typologique de l'inventaire 10

2.1.1 Caractéristiques générales 10

2.1.2 Caractéristiques normatives 21

2.2 Investigation de la qualité du bâti 28

2.2.1 Choix de l'échantillon 28

2.2.2 Analyse des conditions normatives de l'échantillon 30

A) Méthode d'investigation de la qualité du bâti et paramètres retenus 30

Page

B) Traitement des données: commentaires synthèses sur l'appréciation des bâtiments 31

2.3 Enquête téléphonique sur les intentions de développement 34

2.3.1 Méthode d'enquête 34

2.3.1 Regroupement des résultats de l'enquête 35

2.4 Rencontre des associations de loisir 41

2.4.1 Société Québécoise de plein-air (SQPA) 41

2.4.2 Association des camps du Québec (ACQ) 43

2.4.3 Mouvement québécois des camps familiaux (MQCF) 44

2.4.4 Fédération québécoise de l'Ajisme (FQAJ) 46

III- DÉFINITION DE CRITÈRES D'ÉVALUATION 48

IV- PRIORITÉS D'INTERVENTIONS 51

LISTE DES TABLEAUX

		Page
TABLEAU 1:	Répartition des types de centre selon la région administrative	15
TABLEAU 2:	Affiliation des centres de vacances	16
TABLEAU 3:	Capacité d'accueil (nombre de lits/jour) selon le type de centre et la région administrative	17
TABLEAU 4:	Capacité d'accueil (nombre de lits/jour) pour la région 6, selon le type de centre et la sous-région	18
TABLEAU 5:	Clientèle générale selon le type de centre	19
TABLEAU 6:	Statut selon le type de centre	20
TABLEAU 7:	Détention du permis du M.A.S. selon le type de centre	23
TABLEAU 8:	Détention du permis du M.A.S. selon l'affiliation	24
TABLEAU 9:	Détention d'un certificat du M.T.Q. selon le type de centre	25
TABLEAU 10:	Détention d'un certificat du M.T.Q. selon l'affiliation	26
TABLEAU 11:	Distribution régionale des centres de vacances sans permis ni certificat	27
TABLEAU 12:	Critères retenus: caractéristiques de l'univers des centres de vacances québécois et de l'échantillon	29

Page

TABLEAU 13: Visite des centres de vacances. Évaluation physique des bâtiments: fiche synthèse 33

TABLEAU 14: Enquête téléphonique sur les intentions de développement: types de réponses 38

TABLEAU 15: Tableau sommaire des coûts des intentions de développement, selon le type de centre et la région administrative 39

TABLEAU 16: Intentions de développement: principaux secteurs affectés. Coûts évalués en milliers de dollars et fréquences 40

EQUIPE DE TRAVAIL

Victor Lambert, architecte-urbaniste, associé

Daniel Faubert, urbaniste
Sylvain Ducas, urbaniste
Gilles Chalifour, urbaniste
Thê Manh Nguyen, informaticien
Roger Langlais, avocat et conseiller en gestion
Jacques Chartrand, ingénieur en structure
Monique Corby, secrétariat
Marie-France Houle, secrétariat

I - PROBLÉMATIQUE

1. OBJECTIFS DU MANDAT

L'ensemble des centres de vacances et auberges de jeunesse au Québec constituent un univers hétérogène ainsi caractérisé en raison de la variété de la clientèle, la diversité des programmes et des équipements immobiliers et récréatifs.

Le mandat qui nous a été confié par le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche fait état des objectifs de ce dernier de consolider le réseau de ces centres et auberges via principalement l'amélioration des équipements et services ainsi que la rationalisation des plans de développement des établissements et de leurs aménagements en général.

Il ressort une intention manifeste du ministère d'agir auprès des centres de vacances par le biais d'un programme d'aide à l'immobilisation et de corriger les lacunes existantes en rapport avec les lois et réglementations provinciales. Aussi, l'étude proposée a pour but d'analyser dans leur ensemble ces établissements d'hébergement et de dégager ultimement la nature et les priorités d'interventions souhaitables de la part du MLCP.

2. MÉTHODE GÉNÉRALE DE TRAVAIL

La présente étude vise à récolter et décrire des données d'observation sur un phénomène particulier, et de dégager des conclusions visant à apporter des changements à la situation existante. Aussi, le cheminement de travail retenu procède d'une méthode habituellement reconnue à cet effet, et respecte dans ses grandes lignes les étapes d'inventaire, d'analyse, de synthèse et de recommandations.

Aux fins des objectifs spécifiques poursuivis, la démarche s'explique sommairement de la façon suivante:

a) La collecte des données sur chacun des établissements visés de façon à constituer un fichier d'inventaire; de ce fichier ressortiront les caractéristiques essentielles des centres et auberges.

b) Le développement d'une méthode d'échantillonnage suivant laquelle il sera possible de visiter et d'apprécier un nombre réduit d'établissements représentatifs de l'ensemble.

c) L'inventaire de données de prospective sur les centres à l'étude, données recueillies auprès de personnes-ressources rencontrées ou contactées.

d) L'analyse et la classification des résultats de l'observation dans le but de synthétiser l'état des établissements.

e) Les recommandations finales aptes à informer le MLCP de la nature et des priorités d'interventions qui devraient se rattacher à un programme d'aide à l'immobilisation.

II - ELEMENTS DE RECHERCHE

1. CONSTITUTION D'UN FICHIER D'INVENTAIRE

Le fichier d'inventaire a pour but de regrouper l'ensemble des données connues et disponibles à partir de sources existantes,* et d'organiser ces données pour chacun des centres de vacances sur une fiche descriptive, représentant ainsi l'opération première devant mener à l'analyse typologique des établissements.

1.1 Thèmes de la fiche d'inventaire

L'ensemble des données relatives à chacun des centres de vacances est organisé en 8 blocs principaux à l'intérieur de la fiche**. Ce sont:

A: Appartenance administrative

B: Identification

C: Permis et certificats

D: Planification

E: Caractéristiques administratives

F: Activités

G: Caractéristiques physico-spatiales

H: Équipements récréatifs

---

* Les sources existantes énumérées tout au long de ce chapitre, sans égard à leur degré d'exactitude, ont constitué la documentation essentielle pour les fins du rassemblement des données d'inventaire.

** L'annexe N° II comprend la fiche d'inventaire.

L'univers retenu des centres de vacances aux fins du saisissement des données sur la fiche d'inventaire est composé des établissements répertoriés et codifiés dans les dossiers du MLCP.

1.2 Composition des thèmes et sources documentaires

A) APPARTENANCE ADMINISTRATIVE

Cette section a trait à la localisation du centre en fonction des instances administratives régionales, et précise à cet égard les région et sous-région administratives de même que la municipalité régionale de comté et la circonscription électorale.

Sources documentaires:

- Répertoire des municipalités du Québec, 1980, Editeur officiel du Québec
- Carte des municipalités régionales de comté, échelle 1 : 500,000, ministères des Affaires municipales.

B) IDENTIFICATION

Couvrant les questions 4 à 13, ce bloc renseigne sur les coordonnées statutaires essentielles de chaque centre, soit :

- les noms légal et usuel de l'établissement,
- les noms du propriétaire et du directeur,
- l'adresse des installations et du siège social,
- le statut de la corporation du centre de vacances,
- la nature légale de l'occupation (propriétaire ou locataire),
- l'affiliation aux organismes québécois de loisir (Association des Camps du Québec, Société québécoise de Plein Air, Mouvement québécois des camps familiaux).

- le type de centre
- la langue d'usage

Concernant le type de centre, à savoir camp de vacances, camp familial, centre ou base de plein air et auberge de jeunesse, la distinction apportée reconduit d'une part celle déjà existante formulée par le MLCP, notamment en regard des bases et centres de plein-air et pour les auberges de jeunesse; alors que, d'autre part, le groupe des camps familiaux est formé d'établissements affiliés au Mouvement Québécois des Camps Familiaux (MQCF) de même que des camps affiliés à l'Association des Camps du Québec (ACQ) et se définissant en fonction d'une clientèle familiale. La dénomination "camp de vacances" rassemble par ailleurs tous les autres camps membres de l'ACQ ainsi que ceux n'ayant aucune des affiliations déjà mentionnées.

Sources documentaires:

- Questionnaire été 80, visite des camps de vacances, M.A.S.
- Secrétariat interministériel des camps, MLCP, été 1981.
- Annuaire de l'ACQ, 1982.

C) PERMIS ET CERTIFICATS

Sous cette rubrique sont rassemblées les variables propres aux caractéristiques normatives des centres de vacances, permettant de reconnaître, pour chaque établissement, toujours sur la base des renseignements disponibles et à notre disposition à ce sujet, l'obtention ou non du permis du MAS, d'un certificat du MTQ et, le cas échéant, d'identifier s'il y a ou non déficiences en regard des normes du MAS, de la Loi de la sécurité dans les édifices publics, de la Loi des aliments et de la Loi de la qualité de l'environnement. Il nous est aussi permis de déceler les principales conditions d'occupation de l'établissement en regard de la sécurité et de l'hygiène du milieu.

Sources documentaires:

- Secrétariat interministériel des camps, MLCP, été 1981.
- Questionnaire été 80, Visite des camps de vacances, MAS.

D) PLANIFICATION:

Cette section porte spécifiquement sur les intentions de développement des corporations de centres de vacances, et a pour but de cerner, s'il y a lieu, l'ampleur des investissements projetés en matière d'immobilisation, et à quel secteur des équipements (infrastructures, immeubles et loisirs) lesdits investissements sont rattachés.

Sont jointes à ces thèmes de planification des variables relatives au financement des investissements, et essentiellement en termes de subvention attendue et du pourcentage d'autofinancement des projets.

Source documentaire:

- Entretiens téléphoniques avec les directeurs de centres de vacances.

E) CARACTÉRISTIQUES ADMINISTRATIVES:

Ce bloc d'informations vise à recueillir des données concernant, entre autres:

- la clientèle générale désignant les catégories enfants, adolescents, adultes et familles, (cette donnée se basant sur les informations fournies dans le questionnaire Visite des camps de vacances, MAS, été 1980, présent dans chacun des dossiers d'inventaire remis par le MLCP, et dans l'annuaire 1982 de l'ACQ);
- la clientèle spécifique, regroupant les personnes âgées, handicapés physiques et mentaux, enfants à problèmes socio-affectifs, groupes sociaux, groupes scolaires, filles, garçons et mixte;
- la capacité d'accueil en nombre de lits par jour;
- les périodes d'opération en fonction de la clientèle générale;
- la provenance principale de la clientèle;
- le mode de financement du centre de vacances comprenant le budget d'opération 1981-82, l'actuel budget d'immobilisation s'il y a lieu, et les subventions reçues du MLCP de 1978 à 1982.

Ces données sur le financement ont été relevées des dossiers de recommandations budgétaires fournis par le MLCP pour les camps, bases et auberges, et référant expressément aux établissements subventionnés par le ministère, soit environ 120 centres.

Sources documentaires:

- Annuaire 1982, ACQ
- Questionnaire été 1980, visite des camps de vacances, MAS
- Programme de soutien aux bases et centres de plein-air, Recommandations budgétaires, 1982-83, Renée St-Cyr, Renée Sirois, Direction du Plein-Air, MLCP
- Recommandations budgétaires pour les camps de vacances, 1978-79, 1979-80, MLCP
- Recommandations budgétaires 1980-81, 1981-82, Assistance financière aux camps de vacances, MLCP
- Recommandations budgétaires 81-82, Assistance financière aux auberges de jeunesse, MLCP
- Enquête téléphonique (financement).

F) ACTIVITÉS:

Cette section rassemble une gamme d'activités, permettant de préciser celles exercées dans l'un ou l'autre centre de vacances.

Sources documentaires:

- Fichier Sirtel
- Annuaire 1982 de l'ACQ
- Guide des auberges de jeunesse 1982
- Questionnaire Identité des camps de vacances, 1978, MLCP

G) CARACTÉRISTIQUES PHYSICO-SPATIALES:

Les données affichées sous cette rubrique concernent:

- les infrastructures (voirie, approvisionnement en eau potable et évacuation des eaux usées);
- le (ou les) bâtiment(s) compris sur le site du centre de vacances et, à la lumière des dossiers inventoriés, leur catégorie, leur nombre, leur capacité et leur dimension;

Il importe de préciser que les relevés existants ayant permis la compilation des données sur les bâtiments, en plus de ne pas être récents (1978) nous sont apparus aléatoires en raison, d'une part, du manque d'informations pertinentes dans la source documentaire et, d'autre part, par l'absence de normalisation de la forme des réponses susceptibles de se retrouver dans cette même source. Il a donc fallu dans plusieurs cas, interpréter et effectuer certains regroupements de données numériques quant à la capacité et la dimension des bâtiments sans pour autant être assuré de la conformité de nos réponses à la réalité.

Source documentaire:

- questionnaire Identité des camps de vacances, 1978, MLCP.

H) EQUIPEMENTS RÉCRÉATIFS:

Cette section tente de cerner les équipements récréatifs disponibles dans chaque camp, notamment pour la baignade, les sentiers et terrains récréatifs et le matériel de plein air.

A l'instar de la section précédente, les données disponibles, colligées parfois de façon fragmentaire, et pouvant dans certains cas être périmées, ont dû être considérées dans la perspective de leur relative fiabilité.

Source documentaire:

- questionnaire Identité des camps de vacances, 1978, MLCP.

1.3 Évaluation des variables

Compte tenu de la relative précision obtenue de certaines sources d'information et de l'appréciation des variables de la fiche afin de caractériser les centres de vacances, un certain nombre seulement de ces variables ont été considérées pour fin de l'analyse typologique. Ce sont:

- la région administrative,
- le type de centre (selon la définition préalablement exprimée),
- l'affiliation,
- le statut,
- la possession ou non d'un permis du M.A.S. ou d'un certificat du M.T.Q.
- les variables sur les intentions de développement et les secteurs affectés
- la clientèle générale
- la capacité d'accueil.

2. RECHERCHE

2.1 ANALYSE TYPOLOGIQUE DE L'INVENTAIRE

A l'aide des informations colligées dans le fichier d'inventaire, nous allons tenter, au cours de ce chapitre, de dégager les principales caractéristiques de l'ensemble des centres de vacances. L'analyse typologique qui découlera de cette démarche retiendra donc les éléments les plus pertinents du fichier afin d'obtenir un portrait assez fiable de la réalité.

Nous tenterons principalement de dégager les traits majeurs de l'univers des centres de vacances par le croisement de certaines variables sous forme de caractéristiques générales d'abord, et de caratéristiques normatives ensuite.

Pour les seules fins de cette analyse typologique, nous avons retenu la variable "type de centre", malgré les ambiguités de définition et de typologie qui persistent autour de certains types, comme les bases de plein air. Ce choix prudent permettra d'analyser des tendances particulières qui se dégagent d'une analyse globale.

Les autres variables retenues sont: la région administrative, l'affiliation, la capacité d'accueil, la clientèle générale et le statut; ces variables constitueront les caractéristiques générales.

Quant aux caractéristiques normatives, nous mettrons en relation les variables concernant la détention du permis du MAS, du certificat du MTQ, avec celles de la région administrative, du type de centre et de l'affiliation.

2.1.1 Caractéristiques générales

TABLEAU 1: Répartition des types de centre selon la région administrative
Note: les tableaux nos. 1 à 6 sont regroupés à la fin de la section 2.1.1

Nous constatons tout d'abord que 49.3% des 282 centres étudiés se retrouvent dans la région 06 et 17.4% dans la région 03, soit 67% des centres dans les régions de Montréal et Québec. Viennent ensuite les régions 04, 05 et 07 regroupant respectivement 6.4, 6.7 et 5.3% des centres.

Les camps de vacances représentent pour leur part 74.5%de l'univers considéré et suivent une distribution régionale semblable à l'ensemble des centres. Cependant, au sein de certaines régions, ils sont sur-représentés par rapport à la moyenne globale de 74.5%, constituant 93% des centres dans la région 07, ou alors sous-représentés comme dans les régions 01 (46%) et 09 (50%).

Les camps familiaux constituent 9.2% de l'ensemble (26 centres) dont 69% sont concentrés dans la seule région 06 et 11.5% dans la région 03.

Les centres ou bases de plein-air, selon la catérogie retenue, formeraient 7.4% de l'ensemble, également concentrés dans les régions de Montréal et Québec, soit 47% dans la région 06 et 24% dans la région 03.

Les auberges de jeunesse, au nombre de 24 ou 8.5% de l'univers, sont principalement localisées, par ailleurs, dans les régions 01 (29.2%) et 03 (29.2%).

TABLEAU 2 : Affiliation des centres de vacances

Conformément aux sources disponibles, sur 280 centres de vacances, 147 d'entre eux ne seraient affiliés à aucune association provinciale identifiée à ce genre d'activités, soit l'ACQ, le MQCF et la SQPA.

La répartition des membres de ces dernières se lirait comme suit:

ACQ :	106 membres
MQCF:	14 membres
SQPA:	29 membres

TABLEAUX 3 et 4: Capacité d'accueil (nombre de lits/jour) selon le type de centre et la région administrative

Selon les informations disponibles (voir tableau 3), soit auprès de 217 centres, il y aurait une capacité de 23 525 lits dont la distribution régionale est semblable à celle des centres de vacances, tel que vu au tableau 1.

- Les camps de vacances offriraient 18 118 places (77%) légèrement concentrées dans la région 06 (59% des lits contre 50% de l'ensemble des établissements).

- La même constatation vaut pour les centres de plein air où nous retrouvons aussi 59% des lits disponibles par rapport à 50% des établissements, et ce toujours dans la région 06.

- On retrouverait donc des établissements de plus grande capacité dans la région 06 par rapport à d'autres, telles les régions 01, 02 et 09.

- Pour les autres centres, soit les camps familiaux et les auberges, nous observons une distribution régionale de la capacité d'accueil semblable à celle de ces centres de vacances illustrée auparavant au tableau 1.

Le tableau 4 nous donne une idée plus précise de la répartition des lits disponibles au sein de la région 06.

- Sur 13 666 lits, quelques 8 879, soit 65%, se retrouvent dans la sous-région 09 et 2 671 (19.5%) sont dans la sous-région 08.

- Ces deux sous-régions, 08 et 09, regroupent donc 84.5% des lits disponibles dans la région 06 ou 49% des lits au niveau national.

Finalement, en considérant ces mêmes 217 centres, il y aurait une moyenne de 108.4 lits/centre de vacances. Au niveau régional, la moyenne la plus basse se situe dans la région 09 avec 52.4 lits/centre et la moyenne la plus haute dans la région 07 avec 156.8 lits/centre.

TABLEAU 5: Clientèle générale selon le type de centre

La clientèle générale se divise selon les catégories suivantes: enfants, adolescents, adultes, familles, enfants et adolescents, adultes et familles.

Selon l'information disponible auprès de 266 centres, nous pouvons constater ceci:

- 63.5% des établissements sont destinés à une clientèle d'enfants et adolescents répartie comme suit:

.	Clientèle d'enfants exclusivement:	12.0%	des établissements
.	Clientèle d'adolescents exclusivement:	5.6%	des établissements
.	Clientèle d'enfants et d'adolescents:	45.9%	des établissements
	Total	63.5%	

- De plus cette même clientèle d'enfants et adolescents est desservie par des camps de vacances dans une proportion de 90%.
- Les bases de plein air recruteraient leur clientèle dans une proportion de 62% auprès des familles et adultes.
- Les auberges recruteraient toute leur clientèle auprès des adultes et familles.
- Cette dernière catégorie de clientèle représenterait au total 36% de la clientèle des centres de vacances.

TABLEAU 6: Statut selon le type de centre

Le statut classifie les corporations selon qu'elles sont des organismes à but lucratif (OBL) ou sans but lucratif (OSBL). Nous n'avons cependant pu considérer que 181 cas, c'est-à-dire ceux subventionnés par le MLCP et ceux rejoints lors de l'enquête téléphonique.

Sur la base de cet échantillon, nous pouvons constater que 93% des établissements sont gérés par des OSBL.

CARACTERISTIQUES GENERALES

Tableaux 1 à 6

NOTE: tous les tableaux de cette étude suivent l'ordre de présentation des données illustré dans l'exemple ci-dessous.

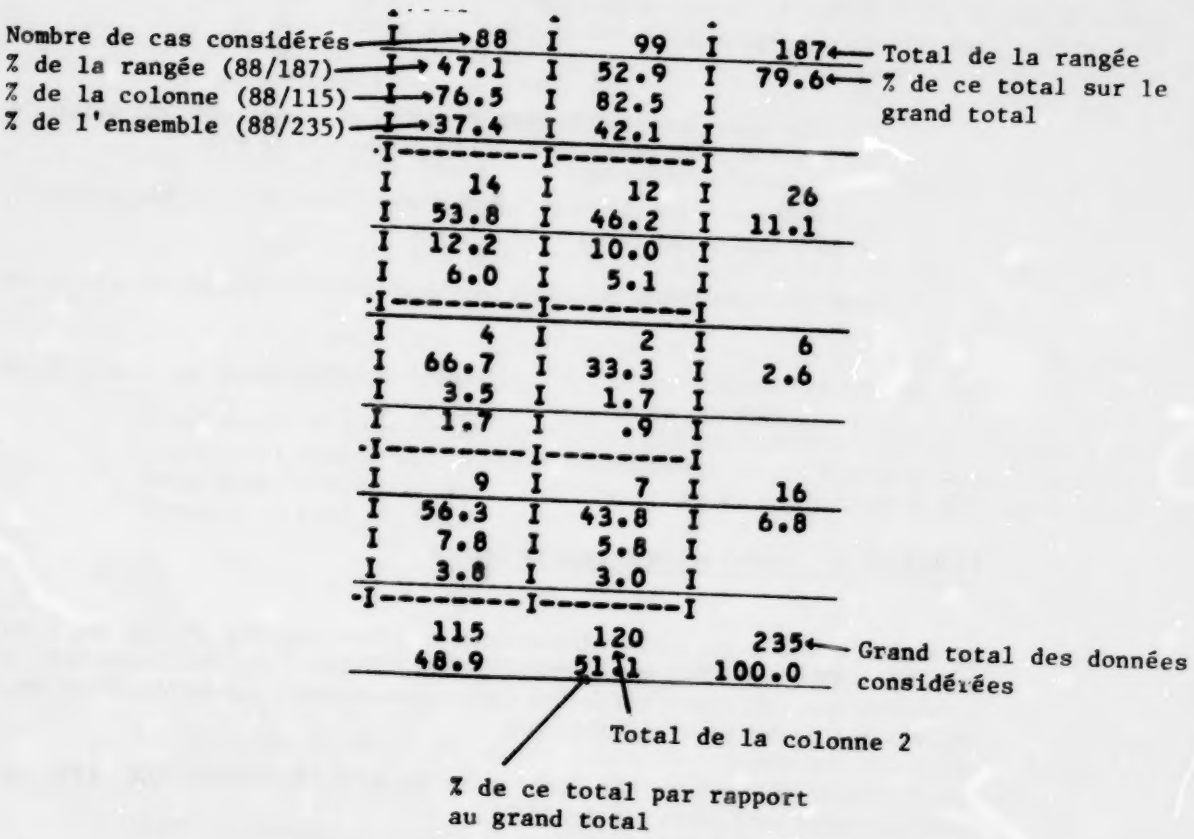

TABLEAU 1: Répartition des types de centres selon la région administrative

TYPE DE CENTRES	REGION ADMINISTRATIVE 1.[illegible]	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.	9.	
Camps de vacances	6	9	34	15	16	107	14	5	4	210
	2.9	4.3	16.2	7.1	7.6	51.0	6.7	2.4	1.9	74.5
	46.2	64.3	69.4	83.3	84.2	77.0	93.3	71.4	50.0	
	2.1	3.2	12.1	5.3	5.7	37.9	5.0	1.8	1.4	
Camps familiaux	0	0	3	2	1	18	1	1	0	26
	0	0	11.5	7.7	3.8	69.2	3.8	3.8	0	9.2
	0	0	6.1	11.1	5.3	12.9	6.7	14.3	0	
	0	0	1.1	.7	.4	6.4	.4	.4	0	
Centre de plein-air	0	2	5	1	0	10	0	1	2	21
	0	9.5	23.8	4.8	0	47.6	0	4.8	9.5	7.4
	0	14.3	10.2	5.6	0	7.2	0	14.3	25.0	
	0	.7	1.8	.4	0	3.5	0	.4	.7	
Auberges de jeunesse	7	3	7	0	2	3	0	0	2	24
	29.2	12.5	29.2	0	8.3	12.5	0	0	8.3	8.5
	53.8	21.4	14.3	0	10.5	2.2	0	0	25.0	
	2.5	1.1	2.5	0	.7	1.1	0	0	.7	
TOTAL	13	14	49	18	19	139	15	7	8	282
	4.6	5.0	17.4	6.4	6.7	49.3	5.3	2.5	2.8	100.0

TABLEAU 2: Affiliation des centres de vacances
(première et deuxième affiliation)

Associations	ACQ	MQCF	SQPA	Aucune	TOTAL
Membres	106	14	29	147	280*
%	37.8	5.0	10.3	52.5	100.0

* Nombre de centres de vacances considérés

TABLEAU 3: Capacité d'accueil (nombre de lits/jour) selon le type de centre et la région administrative

TYPES DE CENTRES	REGION ADMINISTRATIVE 1.1	2.1	3.1	4.1	5.1	6.1	7.1	8.1	9.1	
Camps de vacances	120	295	2643	1193	1226	10678	1375	385	203	18118
	.7	1.0	14.0	0.0	0.8	58.9	7.6	2.1	1.1	77.0
	22.3	60.2	72.8	94.3	89.1	18.1	79.1	81.9	55.3	
	.5	1.3	11.2	5.1	5.2	45.4	5.8	1.6	.9	
Camps familiaux	0	0	217	69	100	1854	350	50	0	2640
	0	0	8.2	2.6	3.8	70.2	13.3	1.9	0	11.2
	0	0	0.0	5.5	7.3	13.6	20.3	10.6	0	
	0	0	.9	.3	.4	7.9	1.5	.2	0	
Centre de plein air	0	115	490	0	0	1034	0	35	90	1764
	0	6.5	27.8	0	0	58.6	0	2.0	5.1	7.5
	0	23.5	13.5	0	0	7.6	0	7.4	24.5	
	0	.5	2.1	0	0	4.4	0	.1	.4	
Auberges de jeunesse	419	80	280	0	50	100	0	0	74	1003
	41.8	8.0	27.9	0	5.0	10.0	0	0	7.4	4.3
	77.7	16.3	7.7	0	3.0	.7	0	0	20.2	
	1.8	.3	1.2	0	.2	.4	0	0	.3	
TOTAL	539	490	3630	1262	1376	13666	1725	470	367	23525
	2.3	2.1	15.4	5.4	5.8	58.1	7.3	2.0	1.6	100.0

TABLEAU 4: Capacité d'accueil (nombre de lits/jour), région 06, selon le type de centre et la sous-région

TYPES DE CENTRES	SOUS-REGION ADMINISTRATIVE 1.	2.	3.	4.	6.	7.	8.	9.	
Camps de vacances	124	208	366	36	0	865	2396	6683	10678
	1.2	1.9	3.4	.3	0	8.1	22.4	62.6	78.1
	30.3	100.0	78.5	100.0	0	100.0	89.7	75.3	
	.9	1.5	2.7	.3	0	6.3	17.5	48.9	
Camps familiaux	0	0	0	0	0	0	275	1579	1854
	0	0	0	0	0	0	14.8	85.2	13.6
	0	0	0	0	0	0	10.3	17.8	
	0	0	0	0	0	0	2.0	11.6	
Centres de plein air	285	0	100	0	32	0	0	617	1034
	27.6	0	9.7	0	3.1	0	0	59.7	7.6
	69.7	0	21.5	0	24.2	0	0	6.9	
	2.1	0	.7	0	.2	0	0	4.5	
Auberges de jeunesse	0	0	0	0	100	0	0	0	100
	0	0	0	0	100.0	0	0	0	.7
	0	0	0	0	75.8	0	0	0	
	0	0	0	0	.7	0	0	0	
TOTAL	409	208	466	36	132	865	2671	8879	13666
	3.0	1.5	3.4	.3	1.0	6.3	19.5	65.0	100.0

TABLEAU 5: Clientèle générale selon le type de centre

TYPES DE CENTRES	CLIENTELE: ENFANTS 1.I	ADOLESCENTS 2.I	ADULTES 3.I	FAMILLES 4.I	ENFANTS ET ADOL. 5.I	ADULTES ET FAMI. 6.I	
Camps de vacances	30	13	8	10	109	30	200
	15.0	6.5	4.0	5.0	54.5	15.0	75.2
	93.8	86.7	66.7	45.5	89.3	47.6	
	11.3	4.9	3.0	3.8	41.0	11.3	
Camps familiaux	1	1	1	4	7	11	25
	4.0	4.0	4.0	16.0	28.0	44.0	9.4
	3.1	6.7	8.3	18.2	5.7	17.5	
	.4	.4	.4	1.5	2.6	4.1	
Centre de plein air	1	1	1	8	6	4	21
	4.8	4.8	4.8	38.1	28.6	19.0	7.9
	3.1	6.7	8.3	36.4	4.9	6.3	
	.4	.4	.4	3.0	2.3	1.5	
Auberges de jeunesse	0	0	2	0	0	18	20
	0	0	10.0	0	0	90.0	7.5
	0	0	16.7	0	0	28.6	
	0	0	.8	0	0	6.8	
TOTAL	32	15	12	22	122	63	266
	12.0	5.6	4.5	8.3	45.9	23.7	100.0

Nombre de cas manquants: 16

TABLEAU 6: Statut selon le type de centre

TYPES DE CENTRES	STATUT OBL 1.	STATUT OSBL 2.	
Camps de vacances	10	107	117
	8.5	91.5	64.6
	76.9	63.7	
	5.5	59.1	
Camps familiaux	1	24	25
	4.0	96.0	13.8
	7.7	14.3	
	.6	13.3	
Centres de plein air	1	19	20
	5.0	95.0	11.0
	7.7	11.3	
	.6	10.5	
Auberges de jeunesse	1	18	19
	5.3	94.7	10.5
	7.7	10.7	
	.6	9.9	
TOTAL	13	168	181
	7.2	92.8	100.0

Nombre de cas manquants: 101

2.1.2 Caractéristiques normatives

Au sujet des caractéristiques normatives, nous avons retenu les variables traitant des normes gouvernementales appliquées auprès des centres de vacances, soit le permis du MAS et le certificat du MTQ. Comme ces informations ne sont pas disponibles pour les 282 centres composant l'univers étudié, les pourcentages exprimés se réfèrent donc aux échantillons retenus.

Note: les tableaux nos. 7 à 11 sont regroupés à la fin de cette section.

TABLEAU 7: Détention du permis du MAS selon le type de centre

Nous basant sur les informations fournies par le Secrétariat interministériel, nous avons pu considérer 223 cas. De ce nombre, 68.2% (152) des centres ont un permis du MAS.

Parmi les titulaires de ce permis, nous constatons que 75% (144) des camps de vacances le possèdent, qu'il en est de même pour 60% (6) des camps familiaux et 33% (2) des bases de plein air. Aucune auberge ne détiendrait de permis du MAS.

TABLEAU 8: Détention du permis du MAS selon l'affiliation

Il est intéressant de voir que parmi les 69 centres (31.5%) qui n'ont pas de permis, 49 centres ne sont membres d'aucune association. Ainsi les établissements membres de l'ACQ, du MQCF et de la SQPA ne détenant pas un permis du MAS ne représenteraient que 8% de l'ensemble des centres, titulaires ou non d'un permis.

TABLEAU 9: Détention d'un certificat du MTQ selon le type de centre

Selon les mêmes sources, sur 237 cas répertoriés, 121 centres (51.1%) ont un certificat, soit 55% des camps de vacances (106 cas), 27.3% des camps familiaux (6), 40% des bases (2) et 41% des auberges (7).

TABLEAU 10: Détention d'un certificat du MTQ selon l'affiliation

Parmi les 113 centres (ou 49% de l'échantillon) non titulaires d'un certificat, 57.5% de ceux-ci ne sont membres d'aucune association. Les centres membres du MQCF et les auberges de jeunesse sont ceux qui présentent un plus grand manque à ce sujet.

TABLEAU 11: Distribution régionale des centres de vacances sans permis ni certificat

Parmi les centres de vacances dont nous sommes assurés d'une réponse concernant la détention du permis du MAS et le certificat du MTQ, il y aurait 126 centres ne possédant pas soit le permis, soit le certificat, soit les deux.

De ce nombre, 29 centres (23%) n'ont pas le permis, 61 centres (48.4%) n'ont pas de certificat et 36 centres (28.6%) n'ont ni le permis, ni le certificat.

Si on considère la distribution régionale de cet échantillon par rapport à la distribution régionale de l'ensemble des centres, les régions 03, 07, 08 et 09 sont légèrement sur-représentées sous cette rubrique, contrairement à la région 06 qui est sous-représentée.

CARACTERISTIQUES NORMATIVES: TABLEAUX 7 À 11

TABLEAU 7: Détention du permis du MAS selon le type de centre

DETENTION D'UN PERMIS

TYPES DE CENTRES	Non	Oui	
Camps de vacances	48	144	192
	25.0	75.0	86.1
	67.6	94.7	
	21.5	64.6	
Camps familiaux	4	6	10
	40.0	60.0	4.5
	5.6	3.9	
	1.8	2.7	
Centres de plein-air	4	2	6
	66.7	33.3	2.7
	5.6	1.3	
	1.8	.9	
Auberges de jeunesse	15	0	15
	100.0	0	6.7
	21.1	0	
	6.7	0	
TOTAL	71	152	223
	31.8	68.2	100.0

Nombre de cas manquants: 59

TABLEAU 8: Détention du permis du MAS selon l'affiliation

DETENTION DU PERMIS	ASSOCIATION				
	A.C.Q.	M.Q.C.F.	S.Q.P.A.	AUCUNE	TOTAL
Non	15 21.7 15.2 6.8	1 1.4 100.0 .5	4 5.8 80.0 1.8	49 71.0 43.0 22.4	69 31.5
Oui	84 56.0 84.8 38.4	0 0 0 0	1 .7 20.0 .5	65 43.3 57.0 29.7	150 68.5
TOTAL	99 45.2	1 .5	5 2.3	114 52.0	219 100.0

Nombre de cas manquants: 63

TABLEAU 9: Détention d'un certificat du MTQ selon le type de centre

TYPES DE CENTRES	DETENTION D'UN CERTIFICAT		
	NON	OUI	TOTAL
Camps de vacances	86 44.6 74.8 36.3	107 55.3 87.6 45.1	193 81.4
Camps familiaux	16 72.7 13.9 6.8	6 27.3 5.0 2.5	22 9.3
Centres de plein-air	3 60.0 2.6 1.3	2 40.0 1.7 .8	5 2.1
Auberges de jeunesse	10 58.8 8.7 4.2	7 41.2 5.8 3.0	17 7.2
TOTAL	115 48.5	122 51.5	237 100.0

Nombre de cas manquants: 45

TABLEAU 10: Détention d'un certificat du MTQ selon l'affiliation

DETENTION D'UN CERTIFICAT	ASSOCIATION				
	A.C.Q.	M.Q.C.F.	S.Q.P.A.	AUCUNE	TOTAL
Non	40 35.4 40.0 17.2	6 5.3 85.7 2.6	2 1.8 33.3 .9	65 57.5 54.2 27.9	113 48.5
Oui	60 50.0 60.0 25.8	1 .8 14.3 .4	4 3.3 66.7 1.7	55 45.8 45.8 23.6	120 51.5
TOTAL	100 42.9	7 3.0	6 2.6	120 51.5	233 100.0

Nombre de cas manquants: 49

TABLEAU 11: Distribution régionale des centres de vacances sans permis, ni certificat

Permis et/ou certificat manquant(s)		REGION ADMINISTRATIVE 1.1	2.1	3.1	4.1	5.1	6.1	7.1	8.1	9.1	
MAS	1.	2	0	8	4	0	11	2	1	1	29
		6.9	0	27.6	13.8	0	37.9	6.9	3.4	3.4	23.0
		40.0	0	27.6	44.4	0	21.6	20.0	20.0	25.0	
		1.6	0	6.3	3.2	0	8.7	1.6	.8	.8	
MTQ	2.	3	5	10	4	5	25	5	4	0	61
		4.9	8.2	16.4	6.6	8.2	41.0	8.2	6.6	0	48.4
		60.0	83.3	34.5	44.4	71.4	49.0	50.0	80.0	0	
		2.4	4.0	7.9	3.2	4.0	19.8	4.0	3.2	0	
MAS+MTQ	3.	0	1	11	1	2	15	3	0	3	36
		0	2.8	30.6	2.8	5.6	41.7	8.3	0	8.3	28.6
		0	16.7	37.9	11.1	28.6	29.4	30.0	0	75.0	
		0	.8	8.7	.8	1.6	11.9	2.4	0	2.4	
		5	6	29	9	7	51	10	5	4	126
		4.0	4.8	23.0	7.1	5.6	40.5	7.9	4.0	3.2	100.0

Nombre de cas manquants: 156

2.2 INVESTIGATION DE LA QUALITÉ DES BÂTIMENTS

Dans un premier temps, nous présenterons la méthodologie utilisée pour la détermination de notre échantillon d'enquête ainsi que les caractéristiques de ce dernier. Dans un deuxième temps, nous traiterons de la méthode retenue pour l'investigation de la qualité des bâtiments et formulerons quelques commentaires synthèses sur l'appréciation des bâtiments de notre échantillon.

2.2.1 Choix de l'échantillon

Compte tenu des délais accordés à la présente étude, il était impossible de vérifier l'état physique de tous les bâtiments de l'univers des centres de vacances québécois. Il nous fallait visiter un nombre restreint de centres, c'est-à-dire procéder par échantillonnage.

Pour construire notre échantillon, nous avons opté pour une méthode de représentation proportionnelle à la typologie des centres, et ce afin de respecter la diversité et la variété des centres de vacances québécois.

L'échantillon retenu contient 29 centres* de vacances, soit 10% de l'univers québécois. Soulignons que la taille de l'échantillon résulte d'une entente entre le responsable de l'étude au M.L.C.P. et le chargé de projet de notre firme.

Le choix des centres fut déterminé en fonction de 6 critères de sélection. Ces critères sont: la localisation, le type de centre, l'affiliation, la détention d'un permis du M.A.S., d'un certificat du M.T.Q. et finalement les résultats de l'enquête téléphonique auprès des responsables de centres de vacances. Nous nous sommes assurés, au niveau de l'échantillon, que chacun de ces critères soit représentatif des caractéristiques de l'ensemble.

Par exemple, nous observons au tableau 12 que la répartition des centres de vacances par type de centre ou encore que la proportion de centres conformes aux normes du M.A.S. de notre échantillon est similaire à celle observée à l'échelle du Québec. Soulignons cependant, que nous n'avons pas tenu compte

---

* Vous trouverez à l'annexe III la liste complète des centres échantillonnés.

TABLEAU 12:

CRITÈRES RETENUS:
CARACTÉRISTIQUES DES CENTRES DE VACANCES QUÉBÉCOIS ET DE L'ÉCHANTILLON

Caractéristiques des centres

	TOTAL	Centres affiliés	Permis M.A.S.	Certificat M.T.Q.	Enquête tél. % rejoint	% de centres dans les régions administratives 5 et 6
Types de centres						
Camps de vacances	74.5% (211)	49.5% (99)	75.0% (144)	55.0% (106)	47.2% (113)	région 5 = 6.7%
Camps familiaux	9.2% (26)	65.5% (20)	60.0% (6)	27.0% (6)	65.0% (13)	région 6 = 49.3%
Bases de plein air	7.4% (21)	69.0% (15)	33.3% (2)	40.0% (2)	25.0% (6)	
Auberges de jeunesse	8.5% (24)	(0)	- (0)	41.0% (7)		
TOTAL	100.0% (282)	47.5% (134)	53.5% (152)	42.9% (121)	46.8% (132)	

Caractéristiques de l'échantillon

	TOTAL	Centres affiliés	Permis M.A.S.	Certificat M.T.Q.	Enquête tél. % rejoint
Types de centres					
Camps de vacances	65.5% (19)	47.3% (9)	68.0% (13)	63.0% (12)	47.3% (8)
Camps familiaux	17.2% (5)	80.0% (4)	60.0% (3)	40.0% (2)	60.0% (3)
Bases de plein air	10.3% (3)	100.0% (3)	- -	-	66.0% (2)
Auberges de jeunesse	6.9% (2)	(0)	- -	50.0% (1)	50.0% (1)
TOTAL	100.0% (29)	62.0% (16)	55.0% (16)	51.7% (15)	48.2% (14)

Source: fichier d'inventaire

de la répartition des centres par région administrative. Les délais impartis à la présente étude nous ont obligés à enquêter les centres situés à proximité de la région métropolitaine de Montréal. Ainsi, nous avons retenu les régions administratives 05 et 06, soit les régions de Montréal et des Cantons de l'est, lesquelles regroupent 56% des centres de vacances du Québec.

Ainsi donc, l'échantillon retenu, quoique non valable sur le plan strictement statistique, se veut représentatif de l'ensemble au niveau de certains critères. A ce niveau, il vient consolider notre mosaique d'informations sur les centres de vacances québécois.

2.2.2 Analyse des conditions normatives de l'échantillon

(A) MÉTHODE D'INVESTIGATION DE LA QUALITÉ DES BÂTIMENTS ET PARAMÈTRES RETENUS:

Les données relatives à l'évaluation physique du bâtiment sont tirées principalement des fiches d'évaluation foncière du ministère des Affaires municipales du Québec. Il s'agit de la fiche technique utilisée pour la confection des rôles d'évaluation des municipalités. Cette dernière contient des informations relatives aux caractéristiques physiques des bâtiments. Elle présente l'avantage d'être très récente (1981-82), relativement fiable et facilement accessible dans la plupart des Municipalités régionales de comté.

Pour chaque centre de l'échantillon nous avons tiré intégralement les informations fournies par les fiches d'évaluation foncière. Ensuite, en fonction des objectifs de recherche poursuivis, nous avons retenu les informations pertinentes. C'est à partir de cette liste que nous analyserons l'état physique des bâtiments. On trouvera pour chacun des centres, des informations relatives à la salubrité, à la sécurité, aux infrastructures, au chauffage, à l'isolation, aux fondations et finalement sur la classe du bâtiment.

La classe de bâtiment représente certainement la donnée la plus intéressante de notre liste d'informations. Elle permet d'estimer rapidement le niveau économique des constructions.

Grossièrement, il s'agit d'une échelle graduée qui exprime l'état physique d'un bâtiment, qualité qui peut varier de mauvaise à excellente. Nous vous présentons à l'annexe VI la description détaillée de chacune de ces classes.

Afin de compléter notre information, nous avons réalisé, parallèlement à l'enquête au niveau des fiches d'évaluation, des visites dans chacun des centres de vacances échantillonnés. A cet effet, nous vous présentons à l'annexe VIII une série de photos qui témoignent de l'aspect physique des bâtiments de l'échantillon.

Somme toute, nous avons opté pour une méthode simple, mais qui a le mérite d'être rapide et relativement sûre. D'une part, les fiches d'évaluation ont été dressées par des experts en évaluation, soit par des gens qui ont pour travail d'apprécier la valeur d'un bâtiment à partir de ses caractéristiques physiques et d'autre part nous sommes assurés d'une certaine uniformité au niveau de la cueillette de l'information puisque les fiches utilisées sont les mêmes pour chacun des centres de l'échantillon.

(B) TRAITEMENT DES DONNÉES: COMMENTAIRES SYNTHÈSES SUR L'APPRÉCIATION DES BÂTIMENTS

Nous présentons ci-après quelques commentaires synthèses sur la qualité physique des bâtiments des 29 centres de vacances de notre échantillon. On trouvera au tableau 13 la compilation globale des résultats de notre enquête.

Sur l'ensemble des centres de vacances de l'échantillon, nous relevons que 79% (248) des 314 bâtiments recensés sont consacrés à l'hébergement. La superficie moyenne, par centre, consacrée à l'hébergement est de 8,569 pieds carrés. L'âge moyen des bâtiments, qu'ils soient ou non consacrés à l'hébergement, serait de 28 ans: les plus vieux dateraient en moyenne de 1939 et les plus récents de 1966.

En termes de structure, nous remarquons que plus de 85% des bâtiments sont munis de fondations simples, soit de type piliers, piliers excavés, radier, muret ou sole. La fondation de type sous-sol, supérieure à celles énumérées précédemment regroupe à peine 10% des structures.

Tant au niveau de la plomberie - bains, douches, lavabos et toilettes - que de la protection - détecteurs, extincteurs, etc. - les classes de bâtiments nous révèlent et ce davantage que les données brutes du tableau 13, qu'il s'agit généralement d'installations minimum, d'équipements pauvres et de commodités rares.

En termes d'infrastructure, la plupart des centres de vacances sont munis de fosses septiques (76%) et de puits (60%). A peine 16% seraient reliés à un système d'égout et d'aqueduc. Soulignons qu'il s'agit souvent, en milieu rural, de la seule façon de s'alimenter en eau potable et d'éliminer les eaux usées.

Le tableau 13 nous indique également que 30% des centres de vacances ne sont pas dotés d'un système de chauffage et que 41% de ces centres disposeraient de bâtiments dont la toiture et/ou les murs ne seraient pas isolés. A cet effet, il n'est donc pas surprenant de constater, comme nous le verrons dans le prochain chapitre, que l'isolation des bâtiments fait partie des intentions de développement de plusieurs centres de vacances.

Enfin, en ce qui a trait à la classe de bâtiment - échelle graduée qui exprime le niveau économique des constructions - nous remarquons que 78% des structures sont situées dans les classes inférieures de niveau économique* (6 à 9): ce pourcentage s'élève à 98% si on y inclut la classe 5 (niveau moyen).

Concrètement, cela signifie, au mieux, que nous sommes en présence de structures généralement conformes aux normes courantes de construction et au Code national du bâtiment** et au pire, qu'il s'agit de constructions rudimentaires inférieures aux normes minima du règlement municipal de construction.

A la lumière des informations qui précèdent, il ressort clairement que les centres de vacances de notre échantillon disposent de bâtiments de faible qualité. Que ce soit en termes de plomberie, sécurité, fondation, infrastructure, chauffage ou isolation, nous sommes en présence très souvent d'installations rudimentaires ou inexistantes.

---

* Voir annexe V pour définition des classes de bâtiment.

** Le Code national du bâtiment est inscrit à titre d'ouvrage de référence, dans le manuel d'évaluation foncière de la Direction générale de l'évaluation du M.A.M., pour fin de définition des classes de bâtiments (p.4.1).

TABLEAU 13

VISITE DES CENTRES DE VACANCES

EVALUATION PHYSIQUE DES BÂTIMENTS

Fiche synthèse

		Nombre
Nombre de bâtiments:		314 (29)*
Nombre de bâtiments-hébergement		248 (28)*
superficie totale (pi.c.):		222,794 (26)*
Plomberie:	bains	15
	douches	97
	lavabos	404
	toilettes	399
Protection:	détecteurs	10
	extincteurs	1
	gicleurs	-
	lampe d'urgence	7

Fondations (/nombre de bâtiments)			
Piliers	89	Sole	12
Excavés	85	Sous-sol	38
Muret	16	Vide-Sanitaire	27
Radier	17		

		OUI	NON
Infrastructures:	aqueduc	7	18
	égout	4	21
	fosse	19	6
	puits	15	10
Chauffage		19	8
Chauffe-eau		20	6
Electricité		26	1
Isolant	toit	17	12
	murs	17	12

		.05%		1%	20%	11%	38%	24%	5%	
Classe du bâtiment*	1	2	3	4	5	6	7	8	9	TOTAL
hébergement		1		3	45	28	93	56	13	239
autres					11	2	12	10	1	36

Année moyenne de construction 1955(27)*
Extrêmes: 1875 1982

*Classes:

1- excellent
2- B+
3- Bon
4- S+
5- Standard
6- S-
7- Passable
8- P-
9- Mauvais

N.B. La proportion de centres peut varier d'un élément à l'autre

( )* = nombre de centres

Source: Fiches d'évaluation foncière: compilation à l'échelle des 29 projets de notre échantillon.

2.3 ENQUÊTE TÉLÉPHONIQUE SUR LES INTENTIONS DE DÉVELOPPEMENT

2.3.1 Méthode d'enquête

Cette enquête menée auprès de 282 centres de vacances avait pour but de nous informer sur les intentions de développement de ces différents centres en termes d'immobilisations.

Notre questionnaire d'enquête se résume principalement aux questions Nos 32 à 65 de la fiche d'inventaire portant sur les intentions à court, moyen et long termes, soit de 1983 à 1988 approximativement. Les directeurs de centres rejoints par téléphone étaient priés d'évaluer en dollars les interventions prévues dans les différents secteurs d'immobilisations identifiés aux questions 32 à 65. Ces secteurs sont regroupés sous les rubriques "matériel de programmation", "infrastructures", "bâtiments", "terrains".

Les réponses obtenues représentent des approximations globales dont les montants peuvent être répartis sur quelques années, selon les cas. Certains directeurs n'ont pu parfois fixer aucun montant malgré des besoins réels en immobilisations. D'autres n'avaient aucune intention de développement, faute de moyens financiers dans la plupart des cas. Finalement, la majorité des directeurs de centres ont pu nous livrer une évaluation approximative des coûts engendrés par d'éventuelles interventions, selon les secteurs affectés ou selon un montant global à tout le moins.

Nous avons tenté de rejoindre chacun des 282 centres et avons finalement trouvé réponse auprès de 132 d'entre eux, soit 47%, répartis comme suit:

113 camps de vacances et familiaux
13 bases de plein air
6 auberges de jeunesse

Nous avons tenté de communiquer jusqu'à trois reprises avec chacun des centres, si nous n'obtenions pas de réponse lors d'une première tentative.

Les résultats de cette enquête dont nous faisons état à la section suivante nous donnent des indications générales sur les intentions de développement, même lorsque la réponse est négative. Une telle enquête ne peut être qualifiée de

très scientifique, mais permet de souligner certaines tendances, d'avoir un aperçu global de la situation. Des 132 centres rejoints, nous avons dû en rejeter 18; ces derniers étaient souvent des OBL, ou les personnes présentes étaient dans l'incapacité de nous répondre.

De plus, il est important de souligner qu'à cause du type d'enquête comme tel, les personnes jointes n'avaient pas toujours toutes les données précises sous la main et nous ont livré des approximations. De plus, certaines questions n'ayant pas été prévues au préalable, nous ne pouvons en trouver une indication chiffrée; c'est le cas des projets ou des besoins en termes d'isolation assez souvent exprimés.

2.3.2 Regroupement des résultats de l'enquête

Les tableaux 14, 15 et 16 à l'origine des commentaires ici exprimés se retrouvent à la fin de la présente section.

TABLEAU 14: Types de réponses

Des 114 centres retenus:

- 63% ont des intentions de développement, soit 72 centres; ceux-ci peuvent déterminer un ordre de grandeur des interventions désirées en dollars.

- d'autre part, 13 centres (ou 11.4%) auraient des intentions de développement, mais n'ont aucune idée du montant qu'ils voudraient ou pourraient affecter aux immobilisations;

- finalement, 29 centres, soit 25.4%, n'ont aucune intention de développement, faute de ressources financières ou de planification.

Au sein du premier groupe, la proportion de ceux qui ont des intentions assez précises varie autour de la moyenne de 63%, selon les types de centres; seules

les auberges affichent 40%, alors que les camps de vacances affichent pour leur part 62.5%, les camps familiaux 68.8% et les centres de plein air 69.2%.

TABLEAU 15: Tableau sommaire

Sur un total de 101 cas qui avaient une réponse certaine (avaient ou non des intentions de développement) nous arrivons à une estimation globale de 13 745 700 $ en termes d'intentions globales exprimées, soit une moyenne de 136 000 $ par centre de vacances.

Si nous considérons ce même montant global réparti sur les 72 centres qui ont des intentions, nous obtenons une moyenne de 190 900 $ par centre.

Malgré l'arbitraire de la distinction apportée quant aux types de centres, il est intéressant de noter les différentes moyennes selon les types de centres:

Camp de vacances:	81 700 $
Camps familiaux:	57 300 $
Bases de plein air:	700 000 $
Auberges de jeunesse:	16 000 $

La démarcation évidente des centres de plein air par rapport aux autres types de centres s'explique surtout par des intentions de plus grande envergure, comme nous le verrons à la section suivante.

Principaux secteurs affectés:

Le tableau 16 présente les intentions de développement exprimées en milliers de dollars selon les secteurs et le nombre de centres qui ont exprimé ces intentions.

D'une façon globale, les secteurs les plus importants sont:

- l'hébergement (surtout les chambres suivies des chalets et des dortoirs) qui représenterait 28.4% du montant des intentions exprimées par 43 centres

- l'acquisition de terrains représentant 1.607 millions $ (11.7%) impliquant 8 centres

- "autres" intentions, c'est-à-dire divers, 11.5% du montant global et 25 centres

- les infrastructures (puits et élimination des eaux usées) représentent 6.7% des montants exprimés, impliquant 23 centres

- l'aménagement de cafétérias intéresserait une dizaine de centres pour un montant global de 512 000 $

- il en est de même pour les aires de jeux: 13 centres et un montant de 243 000 $; et l'aménagement de sentiers: 10 centres pour un montant de 212 000 $

- il est à noter que la question N° 38 - revêtement d'une route d'accès - représente un montant très élevé, soit 1.380 millions $ mais est constituée d'un projet particulier évalué à 1.2 millions $ répartis sur 5 ans et subventionnés en partie par une municipalité

De façon sectorielle, il est intéressant de noter, tout comme les moyennes du tableau précédent nous l'ont démontré, que les bases de plein air ont des intentions de plus grande envergure par rapport aux autres types de centres.

Ainsi, au sujet d'un "système d'élimination des eaux usées", les deux bases de plein air interrogées prévoient des coûts moyens de l'ordre de 180 000$ alors que les coûts moyens se situent à 31 100 $ pour les camps de vacances et à 24 700 $ pour les camps familiaux. La même comparaison peut être reprise au sujet des "chambres". Les bases évaluent un coût moyen à 279 600 $, les camps de vacances à 68 140 $ et les camps familiaux à 60 000 $.

On peut mieux comprendre ainsi l'évaluation globale de coûts s'élevant à 7 millions $ exprimée par 9 bases de plein air, comparativement à 5.806 millions $ exprimée par 50 camps de vacances.

INVENTAIRE DES CENTRES DE VACANCES

TABLEAU 14:

ENQUÊTE TÉLÉPHONIQUE SUR LES INTENTIONS DE DÉVELOPPEMENT TYPES DE RÉPONSES

RÉPONSES	N'ont aucune intention	Ont une intention sans connaître les coûts	Ont des intentions de développement	TOTAL
Camps de vacances	21 26.2 72.4 18.4	9 11.2 69.2 7.9	50 62.5 69.4 43.9	90 70.1
Camps familiaux	4 25.0 13.8 3.5	1 6.3 7.7 .9	11 68.8 15.3 9.6	16 14.0
Centres de plein air	1 7.7 3.4 .9	3 23.1 23.1 2.7	9 69.2 12.5 7.9	13 11.4
Auberges de jeunesse	3 60.0 10.3 2.6	0 0 0 0	2 40.0 2.8 1.8	5 4.3
TOTAL	29 25.4	13 11.4	72 63.1	114 100.0

INVENTAIRE DES CENTRES DE VACANCES

TABLEAU 15

TABLEAU SOMMAIRE DES COÛTS DES INTENTIONS DE DÉVELOPPEMENT SELON LE TYPE DE CENTRE ET LA RÉGION ADMINISTRATIVE
(en milliers $)

	TOTAUX	MOYENNE	NOMBRE DE CAS
Ensemble des centres	13,746	136	(101)*
Camps de vacances	5,806	82	(71)
Région 1	8	8	(1)
2	158	53	(3)
3	145	16	(9)
4	744	149	(5)
5	353	50	(7)
6	3,733	101	(37)
7	643	80	(8)
9	21	21	(1)
Camps familiaux	860	57	(15)
Région 3	230	115	(2)
4	0	0	(1)
5	7	7	(1)
6	623	57	(11)
Centres de plein-air	7,000	700	(10)
Région 2	1,480	740	(2)
3	1,230	1,230	(1)
6	2,390	478	(5)
9	1,900	950	(2)
Auberges de jeunesse	80	16	(5)
Région 2	50	50	(1)
3	0	0	(2)
5	0	0	(1)
6	30	30	(1)

* Ce total exclut les centres qui ont des intentions sans en connaître les coûts.

INVENTAIRE DES CENTRES DE VACANCES

TABLEAU 16

INTENTIONS DE DÉVELOPPEMENT - PRINCIPAUX SECTEURS AFFECTÉS
(coûts évalués en milliers $ et fréquences)

N° question	Camps de vacances	Camps familiaux	Bases plein air	Auberges jeunesse	TOTAL
36. Matériel programmation			$482 (1) 3.5%		$513 (5) 3.7%
38. Route d'accès			1380 (2) 19.7		1384 (3) 10.0
39. Puits	$128 (7) 2.2%	$50 (1) 5.8%			178 (8) 1.3%
40. Eaux usées	280 (9) 4.8	99 (4) 11.5	360 (2)		739 (15) 5.4
42 Dortoirs	613 (12) 10.5	60 (2) 6.9			673 (14) 4.9
44. Chalets	517 (11) 8.9		750 (3) 10.7		1277 (15) 9.3
45. Chambres	477 (7) 8.2	60 (1) 6.9	1398 (5) 20.0	$15 (1) 18.7%	1950 (14) 14.2
47. Cafétéria	350 (5) 6.0	100 (3) 11.6	62 (2) 0.8		512 (10) 3.7
51. Douches				15 (1) 18.7	106 (5) 0.8
53. Toilettes	76 (5) 1.3				76 (5) 0.5
57. Salle communautaire	135 (7) 2.3				150 (8) 1.1
59. Autre	594 (16) 10.2	140 (4) 16.2	793 (4) 11.3	50 (1) 62.5	1577 (25) 11.5
60. Aires de jeux	190 (9) 3.3	56 (4) 6.5			246 (13) 1.8
61. Sentiers	109 (6) 1.9		100 (3) 1.4		212 (10) 1.5
62. Piscine	62 (5) 1.1				62 (5) 0.4
63. Acquisition de terrains	397 (4) 6.8		1180 (3) 16.9		1607 (8) 11.7
65. TOTAL	5806 (50) 100.0%	860 (11) 100.0%	7000 (9) 100.0%	80 (2) 100.0%	13746 (72) 100.0%

2.4 RENCONTRE DES ASSOCIATIONS DE LOISIR

Dans le but de mieux cerner la vision d'ensemble des intervenants oeuvrant dans le domaine du loisir touristique québécois face aux conditions à venir en matière d'immobilisation, une rencontre a été effectuée avec chacune des quatre associations concernées (Association des Camps du Québec, Société Québécoise de Plein Air, Mouvement Québécois des Camps familiaux, Fédération Québécoise de l'Ajisme) impliquant le directeur (ou directrice) du groupement ainsi que quelques directeurs (ou directrices) d'établissements de vacances affiliés à chacun des groupements.

2.4.1 Société québécoise de plein-air (SQPA)

Personnes rencontrées:

Pierre Bélec, directeur de la SQPA
Roger Prévost, Association des jeunes travailleurs
Pierre Hamel, Base de Plein Air La Cabouse
Luc Morel, Centre de Plein Air Les Forestiers

A) Objectifs et principes sous-jacents aux interventions

1- Fournir aux bases et centres de plein air des outils leur permettant de se développer, et dans cette perspective, favoriser les bases dont le développement accuse un plus fort recul.

2- Maintenir un rapport adéquat entre les services offerts et les structures et équipements.

3- Maintenir la relation personne-nature, essence même du concept de plein air, et à cette fin assurer un potentiel géo-physique adéquat pour permettre le développement et la pratique d'activités de plein air.

4- Développer le potentiel du réseau actuel et rentabiliser les bâtiments et équipements existants.

5- Favoriser le mode d'individualité dans l'occupation pour contrer l'élévation des prix; ainsi, développer l'hébergement via la maisonnette unifamiliale (auto-cuisine), favoriser le développement du camping, restreindre le volume des unités d'hébergement.

6- Déterminer le seuil de rendement (performance économique) d'un établissement donné préalablement à une intervention majeure en matière d'immobilisation.

7- Réaliser un plan de développement (triennal ou quinquennal) afin de stabiliser l'organisation du développement.

8- Tenir compte de la spécificité de chaque établissement quant à son stade de développement, donc éviter de normaliser l'application du programme.

B) Interventions susceptibles de découler de tels objectifs

1- Restauration/rénovation

- isolation (bâtiments vétustes)
- réfection de bâtiments âgés qui, pour certains, ont déjà fait l'objet de rénovations mais présentent encore des déficiences ou non conformités structurales
- amélioration d'infrastructures d'aqueduc et d'égout

2- Acquisition et aménagement de terrain (cas particulier à quelques bases).

C) Financement des interventions

1- Modalité de financement proposée:

a) Main-d'oeuvre: programme fédéral de subvention (entente Canada-Québec)

b) Expertise technique et matériaux:
- subvention directe du gouvernement du Québec (MLCP): 90%
- autofinancement: 10%

2- Caractéristiques de la subvention provinciale

a) étalement de la subvention en fonction du plan de développement (triennal ou quinquennal)

b) octroi d'un allocation de départ, partie de la subvention totale, afin de rencontrer les dépenses initiales d'immobilisation.

2.4.2 Association des camps du Québec

Personnes rencontrées:

Lucille Cardinal, directrice de l'ACQ
Gilles Ledoux, Camp St-Donat
Louis Jean, Camp Otoreke

A) Objectifs et principes sous-jacents aux interventions

1- Considérer l'application d'un éventuel programme d'aide à l'immobilisation en fonction des besoins spécifiques de chaque camp.

2- Produire une étude de marché en fonction de la programmation hivernale (l'étude de marché pour la programmation d'été est en cours de réalisation).

3- Consécutivement à l'étude de marché, évaluer le rendement des investissements et dégager des priorités d'interventions à l'immobilisation.

4- Réaliser un plan de développement de chacun des camps, le cas échéant.

5- Que soit rendue disponible une expertise technique, puisée à même les actuels services gouvernementaux ou subventionnée dans le cadre d'une aide à l'immobilisation, afin de fournir aux gestionnaires des camps des moyens de planifier le développement des équipements.

B) Types d'interventions proposées

1- Aménagement de terrain

2- Isolation

3- Amélioration d'équipements récréatifs et de loisir (bonifier la qualité de l'offre actuelle)

C) Financement des interventions

1- Forme du financement

- subvention quasi-totale de la part du MLCP
- investissement minimal de la part de la Corporation du camp de vacances
- étalement de la subvention sur la durée du programme de développement

2.4.3 Mouvement québécois des camps familiaux

Personnes rencontrées:

Mohammed Boutti, directeur adjoint du MQCF
Sylvain Bourassa, Camp Bleu & Blanc
Pierrette Roy, Camp Les Familles de Demain
Francine Côté, Camp Le Nordet
Bob Gagné et
Rock Labonté, Camp Savio

A) Objectifs et principes sous-jacents aux interventions

1- Assurer un minimum viable en matière d'équipements immobiliers.

2- Rentabiliser les établissements et fonctionner sur une base annuelle.

3- Adapter aux vieux bâtiments les normes actuelles de sécurité et de construction plutôt que de les appliquer intégralement. Les gestionnaires désirent manifestement rencontrer les dites normes en autant qu'il y ait une subvention pour les appliquer.

4- Assurer, au niveau des immobilisations, l'importance de l'expérience communautaire et familiale.

B) Types d'interventions proposées

1- Restauration/rénovation

- isolation (généralisation du problème)
- amélioration du système d'évacuation des eaux usées (fosse septique et champ d'épuration) (généralisation du problème)
- amélioration du bloc sanitaire (toilettes et douches)
- restaurations de toutes sortes afin de combler les déficiences résultant de "réparations-maisons".

2- Nouveaux équipements

- combler l'absence d'espaces de rassemblement (salle communautaire, cafétéria dans certains cas).

3- Aménagement du terrain

C) Financement des interventions

1- Le MQCF fonctionnant essentiellement sur la base du bénévolat, et le financement des opérations de chaque camp étant dépendant des dons, tout investissement en matière d'immobilisation devrait faire l'objet d'une subvention totale, à laquelle devra se joindre une subvention minimale annuelle spécifiquement vouée à l'entretien des équipements immobiliers.

2- Méthode d'application de la subvention

- octroi d'un allocation de départ correspondant à 25% de la subvention totale afin de rencontrer les dépenses initiales d'immobilisation.
- 75% de la subvention remis par tranches successives sur une période suggérée de 3 ans, répondant de la sorte à la durée du plan d'immobilisation proposé.

3- Répartition de l'enveloppe budgétaire gouvernementale en fonction de l'ensemble des camps.

. favoriser les corporations actuellement les moins nanties.

2.4.4 Fédération québécoise de l'Ajisme

Personnes rencontrées:

François Bédard, directeur de la FQAJ
Gilles Pelletier, Auberge internationale de Montréal.

A) Objectifs et principes sous-jacents aux interventions

1- Intention de la Fédération de l'Ajisme de créer un réseau d'auberges prenant comme pôles de croissance les auberges de Montréal et Québec et se ramifiant éventuellement vers les capitales régionales. L'axe de Montréal-Québec devrait toutefois constituer le tronçon prioritaire de développement du réseau, tout en favorisant le désengorgement des auberges de Montréal et Québec.

2- Maximiser l'utilisation par les usagers des auberges des équipements communautaires en place dans la municipalité d'accueil.

3- Consolider les équipements et bâtiments actuels rejoignant en cela l'objectif d'éviter de dédoubler les structures existantes en un même point d'accueil. Cet objectif peut se concrétiser par le biais d'opérations d'agrandissement et de restauration.

4- Favoriser la mise en place d'espaces de rencontre (salle communautaire) afin d'insister sur la vocation d'accueil propre à l'auberge de jeunesse.

5- Dans la perspective de l'expansion du réseau des auberges, adapter des bâtiments et (ou) locaux existants à la réalité des auberges, en particulier en fonction de la clientèle des handicapés physiques.

6- Adapter les normes actuelles du MTQ en fonction de la réalité des auberges de jeunesse.

B) Types d'interventions proposées découlant de ces objectifs

1- Restauration/rénovation

2- Agrandissement

. insistance sur les locaux à vocation communautaire et l'hébergement.

C) Financement des interventions

1- Forme du financement

a) Subvention totale de la transformation des bâtiments (restauration, agrandissement) par le MLCP.

b) Prise en charge de la gestion des établissements par les Corporations d'auberges, en gardant comme objectif l'auto-financement dès la première année.

2- Contribution du milieu

a) Que les équipements communautaires disponibles dans les municipalités ou sont présentes (où s'implanteraient) les auberges soient accessibles à la clientèle des auberges. Incidemment, qu'une reconnaissance formelle (résolution du Conseil municipal) soit formulée à l'endroit de l'auberge de jeunesse et de ses opérations par la Corporation municipale.

b) Que les industriels locaux participent au développement du réseau des auberges de jeunesse par le biais de dons aux auberges.

III - DÉFINITION DE CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les résultats de l'analyse sur l'état des centres de vacances permettent de définir des critères d'évaluation pour le choix d'interventions en matière d'immobilisation. Ces critères s'expriment en termes d'objectifs de développement et ils portent sur quatre types d'immobilistions: les bâtiments, les infrastructures de services (voirie, approvisionnement en eau potable, élimination des eaux usées), le terrain (acquisition et aménagement), le matériel de programmation.

Trois groupes de postulats sont retenus, par ordre de priorité, en tant que critères d'évaluation des interventions:

1. Tous les équipements immobiliers des centres de vacances se doivent de répondre aux conditions essentielles suivantes:

   a) la sécurité du bâtiment
   b) la salubrité des lieux
   c) le bien-être des usagers.

   La sécurité du bâtiment vise à assurer une protection adéquate à la clientèle, dans le sens de la Loi de la sécurité dans les édifices publics et à ses réglements.

   La salubrité des lieux signifie qu'un minimum viable et conforme aux règles d'hygiène doit être respecté en équipements sanitaires et d'approvisionnement en eau potable.

   Le bien-être des usagers pose comme prérequis que tous les centres de vacances doivent avoir un équipement d'hébergement en mesure de répondre à la norme "standard" telle qu'utilisée sur la fiche d'évaluation des bâtiments et définie à l'annexe 6.

   Ces commentaires sur les conditions minimales d'occupation des bâtiments des centres de vacances apparaissent particulièrement pertinents suite à l'analyse de la fiche synthèse d'évaluation physique des bâtiments (tableau 13). Toutefois, il ressort de notre enquête qu'une réflexion devrait être amorcée dans le but d'adapter l'application des normes provinciales en vigueur à la réalité physique des centres de vacances.

2. Parallèlement à l'objectif d''acquisition des conditions minimales de viabilité des centres de vacances, toute intervention liée à l'immobilisation devrait être être conditionnée par les facteurs suivants, pour chacun de ces centres:

a) Un plan des aménagements existants et projetés.

b) Un plan de développement (triennal ou quinquennal) des équipements (immobiliers et récréatifs) incluant une étude de marché permettant de déterminer:

- la clientèle potentielle en fonction de sa provenance actuelle et du bassin régional de population,
- le seuil de rendement économique et (ou) social de l'établissement,
- le cas échéant, les coûts approximatifs afférents à l'atteinte d'un rendement optimal.

L'état de financement actuel des centres de vacances exprimé à travers les propos des interlocuteurs contactés permet de croire que le plan d'aménagement, l'étude de marché et tout le programme de développement devraient s'inscrire dans le cadre de l'aide à l'immobilisation, laquelle devrait prévoir la disponibilité de l'expertise technique nécessaire à cette démarche de planification.

c) Un ordre de préséance dans la formulation des interventions de façon à atténuer certaines disparités régionales à l'endroit du ratio établissement/clientèle à desservir.

d) Dans le cadre du critère précédent, considérer en priorité les centres de vacances dont la clientèle, dans la réalisation de ses besoins, rejoint les classes les plus défavorisées de la population.

3. Dans le but de rencontrer les objectifs énoncés précédemment, il serait souhaitable pour le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche d'étendre l'enquête sur l'évaluation physique des bâtiments à tous les centres de vacances. A l'aide de la fiche d'évaluation foncière et de la visite des centres (méthode d'enquête utilisée au cours de ce mandat pour l'échantillon retenu), le MLCP aurait alors les données de base essentielles pour connaître la qualité des bâtiments des différents centres de vacances et administrer le programme d'aide à l'immobilisation.

IV- PRIORITÉS D'INTERVENTION

Compte tenu de l'analyse des différents éléments de recherche et afin de rencontrer les objectifs majeurs énoncés à la section précédente, nous pouvons déterminer certaines priorités d'intervention. Cet ordre de priorités jugées souhaitables devrait permettre au MLCP de déterminer également des priorités de subventions à l'immobilisation.

Les priorités d'interventions sont:

1) Les bâtiments comme tels, et surtout les bâtiments d'hébergement, dans le but de rencontrer les objectifs de sécurité et de salubrité et de rehausser la qualité des bâtiments.

   Les actions principales pourraient porter, en termes de rénovation, sur les fondations, l'isolation, l'amélioration du chauffage, les recouvrements extérieur et intérieur, les équipements de protection, etc. A ce niveau, la révision de certaines normes du MTQ en fonction de la réalité propre aux centres de vacances de même que l'appui d'une expertise technique assureraient la bonne marche d'un programme d'aide à l'immobilisation.

2) Les infrastructures touchant l'approvisionnement en eau potable et l'élimination des eaux usées, toujours afin de rencontrer les mêmes objectifs de salubrité.

   Les interventions consisteraient en un raccordement aux infrastructures publiques d'égout et d'aqueduc, ou, selon les cas, à l'amélioration ou l'installation d'un système d'élimination des eaux usées (fosse septique et champ d'épuration) et d'un système d'approvisionnement adéquat en eau potable.

   Ces interventions devraient normalement rencontrer les normes du ministère de l'Environnement et bénéficier aussi de l'appui d'une expertise technique.

3) L'aménagement et/ou l'acquisition de terrains afin d'assurer une certaine qualité environnementale des sites et permettre une utilisation optimale du potentiel récréatif des mêmes sites.

A cet égard, le plan d'aménagement serait un outil recommandé.

4) Le revêtement ou l'amélioration de l'accès routier.

5) L'entretien des immobilisations, afin de consolider à long terme l'amélioration apportée à l'ensemble des immobilisations au sein d'un programme d'aide.

L'ensemble de ces priorités élaborées en fonction des objectifs établis et de l'analyse des équipements des centres de vacances devraient assurer la consolidation du réseau des centres de vacances au Québec par l'amélioration de ces équipements et la rationalisation de leur programme de développement et de leurs aménagements en général.

POOR

QUALITY

ORIGINAL